

D'var Torah du Rabbin Didier Kassabi

Rabbin de Boulogne

Toledot 5785, 29 'Hechvan 5785

Après le départ d'Its'hak du royaume d'Avimélekh, la Torah nous précise qu'il campa dans la vallée de Guéarar. C'est alors qu'il creusa les puits d'eau que l'on avait creusé à l'époque de son père Avraham et que les Philistins avaient bouché. Il leur donna les mêmes noms que son père leur avait donnés. Il creusa ensuite de nouveaux puits. Les deux premiers furent contestés alors qu'il n'y eut aucune dispute pour le troisième.

Nos différents commentateurs tentent de comprendre la raison pour laquelle la Torah nous donne tant de détails autour de cette histoire de puits. Quel enseignement cela peut-il nous apporter aujourd'hui ?

Nous rappelons souvent le principe de « Ma'assé avoth siman laBanim » c'est-à-dire, que la vie de nos Patriarches a des répercussions directes sur notre propre existence. Si la Torah prend le soin de nous rapporter cette histoire, nous devons en prendre toute sa mesure.

Remarquons tout d'abord qu'Its'hak ne creuse pas ses puits au cœur d'une ville ou d'un centre d'habitations. Il s'éloigne dans la vallée pour ne pas imposer sa présence aux peuples habitants cette région.

Malgré tout, les bergers de Guéarar ne l'acceptent pas et vont jusqu'à affirmer qu'ils sont les véritables propriétaires de ces puits.

Il semble évident à que le simple fait de creuser un puits et de trouver de l'eau crée un lien d'appartenance entre le propriétaire du puits et le lieu sur lequel il est creusé.

Tant qu'Avraham était vivant, son alliance avec Avimélekh était respectée. Les Philistins le laissaient vivre en toute sérénité. Dès sa mort, ils ont violé cette alliance en rebouchant ses puits. Ils cherchaient par-là, à effacer toutes les traces de son passage ainsi que son souvenir.

Its'hak s'applique à maintenir le souvenir de son père vivant. Lorsqu'il en vient à creuser de nouveaux puits, il attise toute l'hostilité des bergers de Guéarar qui n'ont nulle intention de le laisser marquer de son empreinte cette terre en y proclamant un certain droit de propriété.

Nous Maîtres nous enseignent que ces trois puits sont à mettre en relation avec les trois Temples. Les deux premiers ont été détruits. A chaque fois, les grandes nations du monde de l'époque contestaient le droit d'existence du Peuple juif sur la terre d'Israël. Après disputes et entraves, ils les détruisirent.

Par contre, le troisième puits ne provoqua aucune querelle. De même, le troisième Temple ne sera pas contesté par les nations du monde. Le droit d'Israël à disposer de sa terre ne sera plus remis en question et l'ensemble des peuples reconnaitra la présence et le dévoilement de D-ieu sur terre.

